

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
12 septembre 2014**

Le douze septembre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Hervé DEVILLERS, Xavier BLÉRY, Nathalie HÉNON, Emmanuel CHRÉTIEN, Séverine HUBRY, Aurore LOISEAU, Virginie HOCH.

Absents excusés : Madame Sophie DELACHE donnant pouvoir à Monsieur Xavier BLÉRY, Monsieur Christophe DANZELLE donnant pouvoir à Madame Valérie GUÉNÉ, Monsieur Marc DAVENNE donnant pouvoir à Monsieur Hervé DEVILLERS.

Assistait également à la réunion : Madame Angéline LECONTE, secrétaire de Mairie.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mademoiselle Angéline LECONTE est entrée en période de stage de la fonction publique depuis le 1er septembre dernier.

Afin de régulariser la situation des effectifs auprès du centre de gestion et de modifier le tableau des emplois dans la Commune, il est nécessaire de supprimer le poste de secrétaire de mairie qui était en place jusqu'au 31 août dernier et de créer un poste de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu un entretien avec Monsieur David BRUN et que ce dernier lui a remis sa démission du Conseil Municipal pour des raisons familiales qui l'ont amené à quitter la Commune.

Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.

IMPLANTATION DE JEUX EXTÉRIEURS POUR ENFANTS

Suite à l'excellent travail de Madame HUBRY, la commission des travaux propose la mise en place de jeux destinés aux enfants.

Toutefois, le lieu pressenti initialement, situé dans l'arboretum, ne peut être retenu pour diverses raisons :

- situés en dessous des arbres, les différents agrès seront soumis à la chute de feuille, de sève ou autre, de même il est probable que des déjections d'oiseaux soient un inconvénient important ;
- la nécessité de clore un tel jardin d'enfants n'est pas forcément appropriée dans un arboretum dont l'essence même est l'ouverture à la nature.

Il sera nécessaire de définir le lieu d'implantation ultérieurement, d'autres propositions étant faites. L'important, à ce jour, est de définir ce qui y sera mis.

ACHAT DE JEUX

Afin de financer l'achat des jeux, évalué à 12 000 euros, Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit faite auprès de Monsieur le Député de la circonscription dans le cadre de son enveloppe parlementaire et d'inscrire la dépense au prochain budget primitif, en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

TAXE D'AMENAGEMENT

Les Communes ayant institué un Plan Local d'Urbanisme bénéficie d'une taxe d'aménagement à hauteur de 1% sur les constructions nouvelles soumises à permis de construire ou déclaration préalable.

Il est possible de majorer ce taux, à concurrence de 5% et de sectoriser les zones dans lesquelles un battement peut être appliqué (zone ne nécessitant pas d'aménagement particulier par exemple).

Monsieur le Maire propose de modifier le taux actuellement en vigueur pour le passer à 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette la proposition par 5 voix contre, 5 abstentions et 4 voix pour.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle que certaines dépenses, pour des raisons de facilité de paiement, sont réglées par le Comité des Fêtes (achat sur Internet nécessitant un paiement par carte, achat avec paiement immédiat par chèque ...).

C'est ainsi que le Comité des fêtes a pris en charge une dépense de 196 euros lors de la fête du 14 juillet et lors du passage de jury de fleurissement.

Monsieur le Maire propose que cette somme soit versée au Comité des Fêtes sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la subvention.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le paiement de certaines dépenses urgentes peuvent être payées en section d'investissement et ainsi bénéficier du fond de compensation de la TVA. C'est le cas pour l'achat d'un nettoyeur haute pression et de deux aspirateurs. Il propose de prélever les sommes nécessaires dans la section de fonctionnement et de les porter à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification.

Par ailleurs, afin de régler la subvention exceptionnelle accordée au Comité des Fêtes, il est également nécessaire d'effectuer une modification budgétaire, la dépense pour le versement de subvention devant faire l'objet d'un paiement soumis au vote du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification budgétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Monsieur le Maire propose la création d'un Conseil Municipal de jeunes. Il propose qu'une commission soit créée pour sa mise en place. Cette commission aura pour charge de définir les règles de base du fonctionnement de ce Conseil (nombre de membres, âges, encadrement...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'une commission.

La commission placée sous la responsabilité de Madame Valérie GUÉNÉ, sera composée de Mesdames Nathalie HÉNON et Aurore LOISEAU ainsi que de Monsieur Emmanuel CHRETIEN.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'intervention de l'Association CONCORDIA

Rapporté au travail de l'année dernière, il est clair que l'intervention de cette Association n'a pas été aussi efficace cette année. Même si certains travaux sont moins visibles à l'œil nu, il n'en demeure pas moins que l'absentéisme est la première notion à retenir.

Il est évident que tout cela a un coût, et que le travail accompli cette année n'est pas en adéquation avec les

sommes versées. À cela s'ajoutent un certain nombre de petits problèmes qui, s'ils ne sont pas d'une gravité importante, sont néanmoins fâcheux. C'est le cas du mauvais entretien de la base de vie et du non respect des vélos prêtés.

La question sera reprise en Conseil Municipal ultérieurement, néanmoins, il ne semble pas, à ce jour, opportun de renouveler l'expérience.

Toutefois, Monsieur le Maire tient à remercier les bénévoles lieuvillois qui ont mis tout en œuvre pour l'accueil des jeunes internationaux et/ou ont aidé sur le chantier.

Monsieur BLERY estime, pour sa part, qu'il est nécessaire d'en revenir au contrat qui a été signé entre le Maire et le responsable de CONCORDIA et de faire respecter la clause relative aux travaux qui auraient dû être réalisés. Ce que ne conteste pas Monsieur le Maire qui doit rencontrer le dirigeant de l'Association vers la fin septembre.

Monsieur BLERY s'étonne qu'une information en ce sens n'ait pas été donnée au Conseil Municipal. N'ayant pas encore rencontré le dirigeant de l'Association, Il n'y avait pas d'information particulière à communiquer. Monsieur le Maire indiquera, dès qu'il la connaîtra, la date de l'entretien et les Conseillers Municipaux qui souhaitent y participer pourront le faire.

Cérémonie commémorative des 70 ans de l'opération Benson

Monsieur le Maire remercie et félicite le Conseil Municipal pour son implication dans l'organisation de la cérémonie commémorative de l'opération Benson. Il remercie également les membres du personnel communal qui se sont joints à l'organisation et on apporté une aide efficace de même que tous les bénévoles qui se sont impliqués pour faire de cette cérémonie une réussite.

Non respect des règles de civilité

C'est un peu un « serpent de mer », mais de nouveau le village est confronté à des soucis de non respect des règles de civilité. Cela va du feu allumé en période d'interdiction préfectorale, à la vitesse excessive de certains véhicules, en passant par la divagation des chiens.

Un nouveau rappel sera fait dans le prochain bulletin municipal, mais hélas ce ne sera pas suffisant. Il va être question de sévir afin que chacun respecte les règles communes.

Ce peut-être, par exemple, la mise en place d'autocollants sur les véhicules mal stationnés avec demande d'enlèvement en fourrière, ce peut-être également la mise en fourrière des chiens errants.

Il est cependant nécessaire de rester dans les limites de la légalité et des pouvoirs de police du Maire. Une convention devra notamment être signée avec les services de la fourrière départementale pour l'enlèvement des véhicules.

Il faudra également acheter du matériel adéquat pour la capture des chiens errants. Ce travail devant être effectué par le personnel communal, en relation avec la S.P.A. de Beauvais, **Il faudra, de ce fait,** également modifier le document unique (liste des tâches accomplies par le personnel et mesures de sécurité à appliquer pour chacune d'elles).

Logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mademoiselle DEVILLERS dans lequel elle indique quitter le logement qu'elle occupe à la date du 1er septembre dernier.

L'état des lieux ne laisse aucune charge au locataire. Il propose que sa caution, 230 euros, lui soit remboursée, ce qu'approuve le Conseil Municipal à l'unanimité qui, par ailleurs, autorise Monsieur le Maire à effectuer la modification budgétaire se rapportant à ce remboursement.

Valérie GUÉNÉ

Mademoiselle COCHET souhaiterait savoir s'il lui serait autorisé d'installer des jardinières sur le trottoir devant l'entrée de son magasin afin d'empêcher les véhicules de stationner devant les marches ?

... à priori cela est possible, il sera toutefois nécessaire de voir si le passage restera suffisant pour des fauteuils roulants et/ou des poussettes. Sinon, comme le propose Monsieur CHRETIEN, il sera possible de protéger cet emplacement par deux bornes situées de part et d'autre de la porte d'accès car, visiblement, la peinture jaune mise en place n'est pas suffisante. On en revient toujours au problème des incivilités.

Xavier BLERY

. Qui terminera le pignon du manoir et dans quel délai ? Est-ce que la réfection du pignon n'aurait pas été moins coûteuse avec l'intervention d'une Entreprise ?

... Selon l'entretien qui aura lieu avec le dirigeant de l'Association CONCORDIA, il sera possible de définir qui fera ce travail. Lors de la mise en place du chantier, en 2013, il n'avait pas été question de savoir si cette opération serait rentable par rapport au coût facturé par une entreprise. Le but était plus basé sur l'aspect culturel. Néanmoins, une estimation avait été faite par le maçon qui avait posé l'échafaudage (la Commune n'en possédait pas l'an passé). Il s'est avéré que le coût des travaux était moins élevé avec l'Association. Bien entendu, cette estimation ne tenait pas compte des dépenses collatérales liées à l'opération. Rentable ? Non ! L'an passé il y avait une équipe de bonne qualité, cela n'a pas été le cas cette année. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se reporter sur ce qui a déjà été dit au cours de cette séance concernant cette affaire.

. Suite à la remise en état complète de la salle polyvalente, ne serait-il pas judicieux de prévoir le changement de la baie vitrée ?

... Il sera nécessaire de changer cette baie vitrée, son état est plus que délabré. Un devis avait été demandé en mai 2013, son montant était de 17 556 euros hors taxe. D'autres travaux sont en cours sur la Commune, ce qui rend cette opération impossible dans l'immédiat. La remise en état complète n'est en fait qu'un entretien classique consistant à redonner de la fraîcheur aux peintures, le changement de la baie pourra se faire ultérieurement sans que les travaux réalisés l'hiver prochain n'aient à en souffrir.

. Où en est l'appel d'offre et la nomination de l'expert par le tribunal concernant la rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale ?

... Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente réunion il avait été décidé de lancer l'appel d'offre au début de septembre, cela permettant un début des travaux qu plus tard en janvier prochain. Conformément à cette décision, l'opération a été lancée. Regroupant, en plus des travaux de cette rue, la réfection de la cour de la mairie et la viabilisation du lotissement, l'organisation des travaux permettra d'attendre que l'expert soit nommé. Il est clair que la position de l'avocat de la partie adverse est de ne rien faire pour accélérer la procédure. Néanmoins, la volonté de Monsieur le Maire est bien de mener cette affaire à son terme. Les arcanes de la justice sont bien compliquées. Quelle que soit l'issue du procès, l'expert est à notre charge (couvert par une protection juridique), si la partie adverse estime devoir l'emporter, il est incompréhensible qu'elle demande à ce que cet expert ne soit pas nommé. Il est encore plus incompréhensible que le tribunal ne bouge pas non plus. Nous en sommes au quatrième recours en référé qui, selon notre avocat, n'apporte aucun élément complémentaire.

. Pouvons-nous avoir, en détail, la situation budgétaire et comptable ainsi que la section d'investissement au 31 juillet 2014 ?

... Ce n'est pas si simple. Monsieur le Maire rappelle que le système comptable de la Commune (comme toutes les autres Collectivités d'ailleurs), est dit « budgétaire ». Il est donc difficile de donner une situation exacte à une date déterminée. Cependant, le point a été fait ce matin même. Une copie des balances est remise à chaque Conseiller. Concernant la situation globale, la balance entre les dépenses et les recettes laisse un avoir d'environ 542 000 euros, ce qui correspond à peu de choses près à la situation de la trésorerie. La section d'investissement est incluse dans cet avoir.

Sophie DELACHE

. Qu'en est-il du projet d'agrandissement de l'école ?

... le permis de construire a été déposé à nouveau (le premier avait été rejeté pour un problème d'accès aux sorties en cas d'incendie). Cette fois-ci, il a été approuvé à la fois par la sous-commission « accessibilité » et la sous-commission « sécurité ». Reste le délai nécessaire à l'étude de la demande par les services de l'État. Tout est fait pour que les travaux soient achevés lors de la prochaine rentrée, en septembre 2015.

. Peut-on placer des distributeurs de sacs pour déjections canines dans la zone « promenade canine de l'arboretum » ?

... Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs documentations concernant ces installations. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à l'unanimité.

. Peut-on placer des conteneurs de tri sélectif ayant des ouvertures à deux niveaux pour permettre aux personnes âgées ou à mobilité réduite d'y accéder ?

... la compétence en matière de déchets ménagers et de tri n'est plus de la Commune. Elle appartient à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire posera la question lors de la prochaine réunion de la commission dont il fait partie. Elle aura lieu le 24 septembre prochain.

. Serait-il possible de définir la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal à chaque fin de réunion ?

... Afin de pouvoir permettre la présence de tous, il semble que le vendredi soit le meilleur jour pour tenir les réunions. Celles-ci ont lieu toutes les six à huit semaines, la date sera définie en fonction d'un calendrier fourni par un Conseiller Municipal travaillant de nuit, absent de ce fait aujourd'hui. Dès qu'il aura fait connaître ses possibilités, la date sera fixée.

L'ordre du jour étant clos Monsieur le Maire lève la séance à 00 heure 15. La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.